

Cesson, le jeudi 04 septembre 2025

COMMUNIQUÉ DU MAIRE - POINT DE SITUATION SUR LES INSTALLATIONS ILLEGALES DES GENS DU VOYAGE

Chères Cessonnaises, chers Cessonnais,

Depuis la mi-avril, notre commune fait face à une recrudescence d'implantations illicites de groupes de gens du voyage sur différents sites de notre territoire. Plusieurs installations de ce type ont été recensées en seulement quelques mois, ce qui engendre, vous le constatez, de fortes tensions et des désagréments pour notre cadre de vie.

Sachez que la Ville de Cesson est pleinement mobilisée à chaque situation. Dès chaque nouvelle implantation, nous réagissons sans délai en lien étroit avec les services compétents : la Préfecture, les forces de l'ordre, ainsi que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, qui détient la compétence en matière de gestion des gens du voyage.

Des plaintes ont été systématiquement déposées, et nous avons engagé les recours nécessaires pour permettre les expulsions dans le respect du droit.

Face à cette situation, un courrier a été adressé le 15 juillet à Monsieur le Ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau. Une réponse officielle nous a été transmise, et celle-ci sera jointe en copie au présent communiqué.

La dernière implantation s'est produite sur un terrain privé, pour lequel une plainte a été déposée sans délai par le propriétaire.

En raison de la situation d'insalubrité liée à cette occupation, j'ai comme lors des précédentes implantations, pris un arrêté municipal d'expulsion. Celui-ci a été pris en compte par la Préfecture, qui a validé le concours de la force publique.

Nous sommes désormais en attente de la date d'intervention, qui sera fixée par le Commissaire en charge de l'exécution.

Dossier suivi par :
Cabinet du Maire
Tél : 01.74.82.89.81

Pourquoi de telles installations se répètent ?

L'agglomération est encore en déficit de 16 places au regard des exigences du schéma départemental. De ce fait, elle est considérée comme non conforme, et par extension, notre commune également, ce qui nous expose directement à ces occupations illicites

Malgré les efforts de Grand Paris Sud, qui ne suffisent toutefois pas à couvrir efficacement les besoins, notre commune reste légalement exposée à ces implantations non autorisées.

Je tiens à vous assurer que vos élus, vos services municipaux et moi-même restons pleinement mobilisés.

Notre objectif est de protéger la tranquillité et la salubrité de notre territoire, dans le respect des lois et des droits de chacun.

Nous poursuivons nos démarches avec détermination et dans un esprit de responsabilité.

Je vous remercie de votre compréhension, de votre patience, et de votre confiance.

Restant à votre écoute,

Veillez agréer, chères Cessonnaises, chers Cesson nais, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Olivier CHAPLET